**PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER – les photos données doivent être récentes**

**Permis AM : obligatoire pour la conduite d’un 2 roues jusqu’à 50 cm3 à partir de 14 ans.**

1. 1 photo identité numérisée sans lunettes.
2. Une photocopie recto/verso de la carte d’identité de l’élève ou passeport – les 2 centrés sur une page.
3. Une photocopie recto/verso de la carte identité du représentant légal – les 2 centrés sur une page.
4. Une photocopie de justificatif de domicile de – de 6 mois.
5. Attestation d’hébergement avec signature de l’hébergé et de l’hébergeur.
6. Une photocopie de l’ASSR 1 jusqu’à 14 ans ou ASSR 2 ou ASR.
7. Autorisation parentale (moins de 17 ans) effectuée lors de l’inscription.
8. 2 timbres au tarif en vigueur.

**Permis B / A1 (à partir de 16 ans) / A2 (à partir de 18 ans) :**

1. 3 photos identité numérisées pour permis B et 2 photos identité numérisées pour A1/A2 sans lunettes.
2. Une photocopie recto/verso de la carte d’identité de l’élève ou passeport – les 2 centrés sur une page.
3. Une photocopie recto/verso de la carte identité du représentant légal – les 2 centrés sur une page.
4. Une photocopie de justificatif de domicile de – de 6 mois.
5. Attestation d’hébergement avec signature de l’hébergé et de l’hébergeur.
6. Une photocopie de la journée d’appel la JDC (entre 17 ans et 25 ans)
7. Autorisation parentale (moins de 17 ans) effectuée lors de l’inscription.
8. Une photocopie de l’ASSR 2 ou ASR pour une première demande de titre.
9. 2 timbres au tarif en vigueur.

**Permis AAC :**

1. 3 photos identité numérisées sans lunettes.
2. Une photocopie recto/verso de la carte d’identité de l’élève ou passeport – les 2 centrés sur une page.
3. Une photocopie recto/verso de la carte identité du représentant légal – les 2 centrés sur une page.
4. Une photocopie de justificatif de domicile de – de 6 mois.
5. Attestation d’hébergement avec signature de l’hébergé et de l’hébergeur.
6. Autorisation parentale (moins de 17 ans) effectuée lors de l’inscription.
7. Une photocopie de l’ASSR 1 ou ASSR 2 ou ASR pour une première demande de titre.
8. 2 timbres au tarif en vigueur.

**Formation A1F** et **Passerelle permis A**

1. 1 photo identité traditionnelle pour A1F et numérisée pour la passerelle A sans lunettes.
2. Une photocopie recto/verso de la carte d’identité de l’élève ou passeport – les 2 centrés sur une page.
3. Une photocopie de justificatif de domicile de – de 6 mois.
4. 1 timbre au tarif en vigueur pour la passerelle A.

**Pour toutes les demandes de permis :**

1. Une photocopie recto verso du permis actuel si déjà un titre / permis – les 2 centrés sur une page.
2. Une photocopie recto/verso de la carte de séjour si besoin – les 2 centrés sur une page.

→ https://presaje.sga.defense.gouv.fr/ site permettant d’éditer la convocation ou l’attestation JDC. La présentation de l’ASSR2/ASR pour se voir délivrer un 1er titre n’est plus demandée dès lors que l’élève a atteint l’âge de 21 ans.